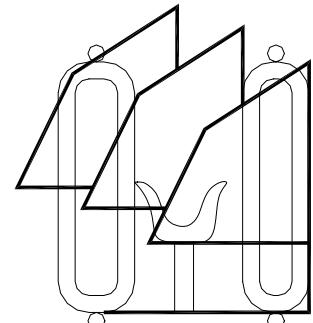


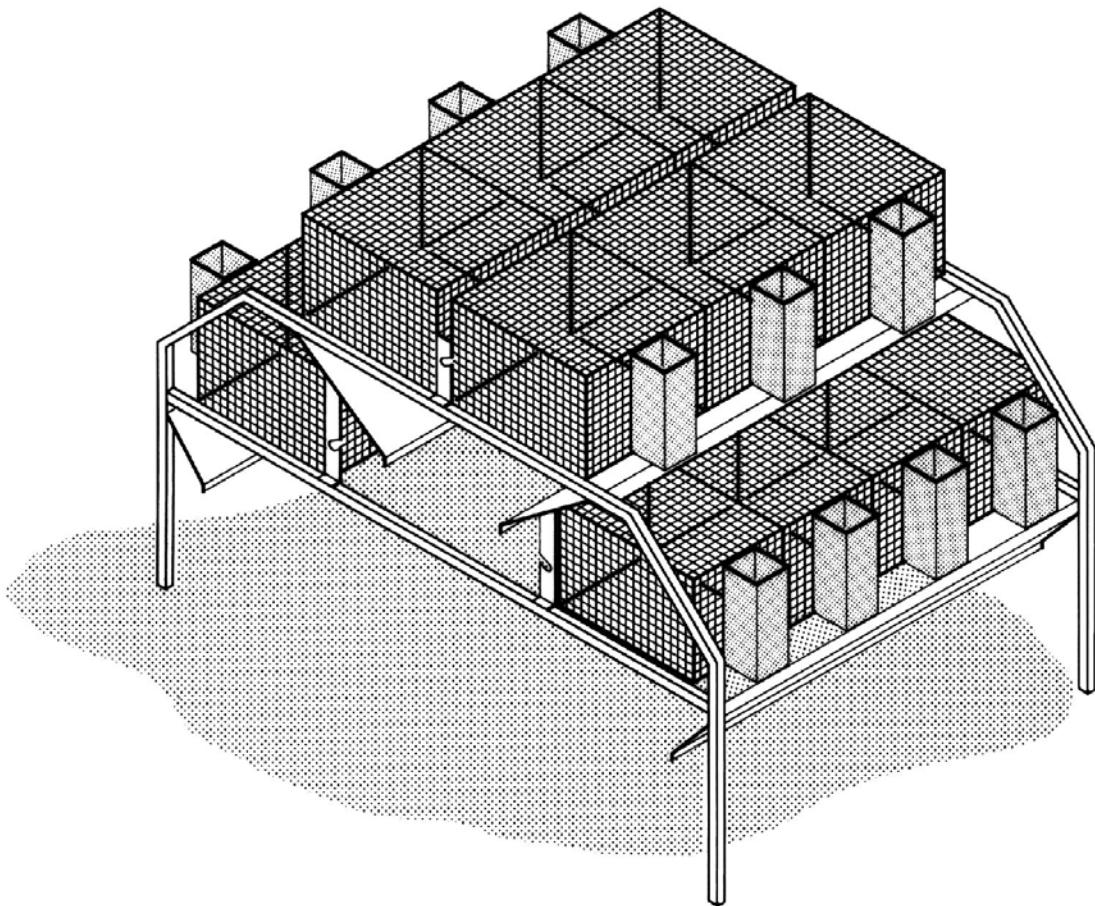
CAGE À LAPINS POLYVALENTE DE TYPE CALIFORNIEN CONDENSÉ EN MODULE



80346

1993-09

Ce feuillet de plan est publié par le **SERVICE DU GÉNIE** afin de décrire les particularités techniques relatives au plan qu'il accompagne; le cas échéant, le feuillet est lui-même un plan complet. Le but ultime de cette publication est de permettre une meilleure compréhension des concepts appliqués aux nombreuses activités du génie rural. Les plans et feuillets sont disponibles dans toutes les régions administratives du Ministère; les agriculteurs et agricultrices qui le désirent, peuvent en obtenir une copie auprès de l'ingénieur attitré.



Le **SERVICE DU GÉNIE** est une des 8 unités administratives de la Direction de la recherche et du développement (DRD) au MAPAQ. Son mandat est axé sur la recherche, le développement et le transfert technologique en constructions rurales, en machinisme agricole et en ingénierie du sol et de l'eau. Consulter votre ingénieur régional pour discuter de votre projet.

CAGE À LAPINS POLYVALENTE DE TYPE CALIFORNIEN

CONDENSÉ EN MODULE

Gaétan Gingras, ingénieur et agronome
Collaborateur : Charles Jobin, technicien

Ce plan illustre un module de cages de type californien condensé. Cet ouvrage a été spécialement développé pour restreindre l'espace de logement pendant la période de gestation et de renouvellement des lapins dans les clapiers modernes.

Ce module est généralement utilisé dans les clapiers à fosses profondes ou semi-profondes. Le nombre de cages de chaque module peut varier de douze (12) à seize (16) cages pour s'ajuster en nombre selon la grosseur du troupeau.

On recommande le module à cages étroites constitué de quatre (4) rangées, de quatre (4) cages c'est-à-dire seize (16) cages par module pour loger les lapines gestantes.

Les modules dont les rangées ont trois (3) cages sont utilisées pour loger les femelles de renouvellement en occupation double pour une période de quatre (4) semaines. Pour les quatre (4) semaines suivantes, on loge en occupation simple les femelles de renouvellement dans un module dont les rangées ont quatre (4) cages.

La structure en tuyau d'acier galvanisé de 25 x 25 mm est maintenue en position à l'aide de tôles

déflectrices et d'un fer plat. Ces tôles, fabriquées d'acier galvanisé sont fixées aux pattes. Le fer plat en acier galvanisé (6 x 25 mm) est placé longitudinalement et boulonné au support à la jonction des deux (2) rangées de cages du niveau supérieur et à l'extrémité arrière des cages inférieures.

La longueur d'un support ou structure est standardisée à 1880 mm pour permettre son utilisation dans les différentes sections, et pour

faciliter la mécanisation de la reprise des déjections entreposées dans les fosses, sous les cages.

La distance entre les supports est standardisée à 500 mm pour assurer la manipulation des cages, ou leur remplacement par des cages servant à d'autres fins.

Les cages sont fabriquées en broche jauge 14, les côtés ont un quadrillage de 25 x 25 mm et le fond est fait d'un treillis de 12,5 x 25 mm pour assurer un meilleur appui aux pattes de l'animal.

Une méthode de calcul du nombre de cages est montré dans le feuillet 80347 publié par le Service du génie du MAPAQ.

